

N° 02

17 mars 2022

Présent(e)(s) Dominique Pilet
Jean-Pierre Bouillant

Assistent Rudolph Blanchard, CTD DAP
Mathis Mellerin et Melchior Gérard, volontaires Service Civique
Grégoire Pagel, apprenti juriste et référent écoresponsabilité
Sébastien Duret, Directeur Administratif

Excusé(s) Damien Jaffré
Alain Brunelière

1. Point sur le nombre de dossier déposé (PEF et Eco-responsabilité)

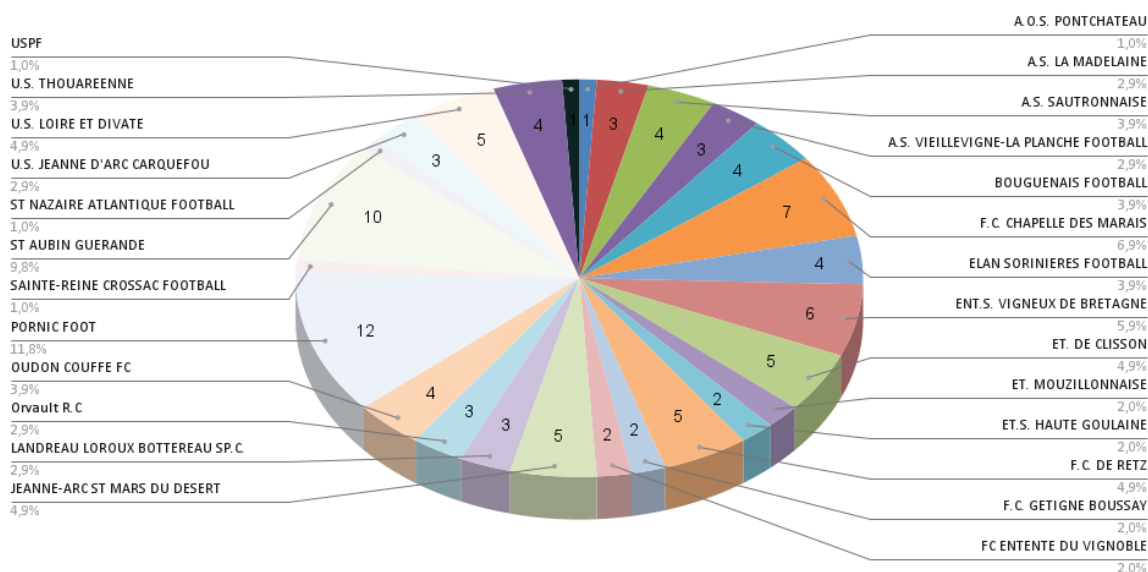
Mathis Mellerin et Melchior Gérard ont fait un bilan des actions PEF mises en place par les clubs à ce jour :

- 26 clubs ont organisé au moins une action
- 102 actions ont été répertoriées

Plusieurs actions concernant le Challenge éco-responsabilité devraient bientôt voir le jour car le challenge est un critère pour la labellisation des clubs.

Le problème principal est que les actions PEF et les actions « éco-responsabilité » se confondent.

Nombre d'actions par club



2. Challenge éco responsabilité

- **Règlement**

Ce règlement est à compléter avant sa validation à la prochaine réunion.

- **Dotations**

Le jury du challenge se réunira en juin, la Commission se laisse encore un peu de temps pour proposer les dotations remises en récompense. L'idée est bien sûr de remettre des dotations en rapport avec les valeurs de l'éco-responsabilité.

- **Calendrier**

La date **de fin de dépôt des actions est fixée au mercredi 15 juin**. Le mois d'avril est souvent une période propice à la mise en place d'action dans les clubs.

3. Communications

- **Différence Challenge PEF / Challenge Eco-responsabilité**

La communication était trop floue jusqu'ici. Le challenge Eco-responsabilité apparaissait comme une sous division du Challenge PEF or ce n'est pas le cas. Ce sont deux challenges distincts.

Les clubs n'ont pas forcément saisi cette différence et organisent des actions touchant le domaine écoresponsable sans se préoccuper du challenge visé (et donc de la procédure à suivre).

Il est important de rappeler par le biais d'une prochaine communication que **le challenge PEF et le challenge éco-responsabilité sont deux dispositifs différents** (calendriers différents, procédures différentes, objectifs poursuivis différents, récompenses différentes, etc.)

La communication devra rappeler la présence du référent Ecoresponsabilité, et son rôle (imaginer, mettre en place les actions).

Doit aussi être rappeler la procédure pour communiquer l'action au District (outil fiche action, etc).

Une action touchant le domaine de l'écologie ne peut se rattacher qu'à un seul des challenges.

Les projets concernant le challenge éco-responsabilité doivent être des projets « d'envergure », touchant un public plus large.

- **Utilisation des outils de communication**

Des kits de communications sont mis à disposition sur le sujet de l'éco-responsabilité par le ministère des sports et la FFF. Ces visuels seront à utiliser dans nos campagnes de communication sur le sujet. Les titres et phrases marquantes de ces documents seront à réutiliser afin de motiver les clubs et de les aider à trouver des idées de projet.

Le Président,
Dominique Pilet



Le secrétaire de séance,
Grégoire Pagel

